

UBAM

287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 35 412

INFORMATIONS ET AVIS AUX ACTIONNAIRES DE

UBAM - SRI EUROPEAN CONVERTIBLE BOND

UBAM - EUROPE 10-40 CONVERTIBLE BOND

Luxembourg, le 22 juillet 2021

Chers Actionnaires,

Le Conseil d'Administration d'UBAM vous informe de la décision suivante prise par résolution circulaire :

Le compartiment UBAM - SRI EUROPEAN CONVERTIBLE BOND (le « Compartiment absorbé ») fusionnera avec le compartiment UBAM - EUROPE 10-40 CONVERTIBLE BOND (le « Compartiment absorbant »), ce dernier absorbant l'autre conformément au type de fusion décrit à l'article 1, alinéa 20, point a) de la loi du 17 décembre 2010.

Cette fusion est motivée par le fait que l'approche du Compartiment absorbé limite sensiblement ses opportunités d'investissement lorsqu'elle est appliquée au marché européen des obligations convertibles. Par conséquent, nous avons choisi d'employer une approche d'exclusion ESG pour nos stratégies d'obligations convertibles européennes, et de privilégier une sélection d'investissement positive, axée sur la qualité et la croissance, afin de générer une valeur durable à long terme. Bien que l'objectif principal du compartiment UBAM Europe 10-40 Convertible Bond soit la performance financière, notre approche d'investissement vise à atténuer minutieusement les risques en matière de durabilité, au moyen d'une évaluation approfondie des questions liées à la gouvernance et par le respect de la politique d'investissement responsable d'UBP, afin d'atteindre au mieux cet objectif.

De plus amples informations sur le Règlement SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation ») sont disponibles dans le prospectus d'UBAM, aux pages 21 et 22.

Le Compartiment absorbant a le même indicateur synthétique de risque et de performance ou SRRI (4) que celui du Compartiment absorbé avec des frais de gestion et des frais courants moins élevés.

La fusion prendra effet le 25 août 2021 à minuit.

Les politiques et objectifs d'investissement des Compartiments absorbé et absorbant diffèrent de la manière suivante. Veuillez noter que la politique d'investissement et la dénomination du Compartiment absorbant seront modifiées et prendront effet le 1^{er} août 2021. Ces modifications sont annotées ci-dessous :

UBAM - SRI EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	UBAM - EUROPE 10-40 CONVERTIBLE BOND UBAM - <u>EUROPEAN CONVERTIBLE BOND</u>
Compartiment libellé en EUR et qui investit ses actifs nets principalement : <ul style="list-style-type: none">- en obligations convertibles- en obligations échangeables en actions- en obligations remboursables en actions- en obligations à bons de souscription- en obligations indexées sur des actions- dans tout autre type de titres qui peuvent être considérés comme des actions en vertu de la législation locale (les titres obligatoirement convertibles, les titres privilégiés convertibles,	Compartiment libellé en EUR et qui investit ses actifs nets principalement : <ul style="list-style-type: none">- en obligations convertibles- en obligations échangeables en actions- en obligations remboursables en actions- en obligations à bons de souscription- en obligations indexées sur des actions- dans tout autre type de titres qui peuvent être considérés comme des actions en vertu de la législation locale (les titres obligatoirement convertibles, les titres

UBAM - SRI EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	UBAM - EUROPE 10-40 CONVERTIBLE BOND UBAM - <u>EUROPEAN CONVERTIBLE BOND</u>
<p>les parts privilégiées obligatoirement convertibles, les actions privilégiées obligatoirement convertibles, les obligations obligatoirement échangeables, les actions privilégiées perpétuelles convertibles, etc.)</p> <p>ou des titres similaires présentant une notation minimum de B- (S&P ou FITCH), B3 (Moody's) ou une notation équivalente attribuée par une autre agence de notation, ou une notation interne équivalente déterminée par le Gestionnaire d'investissement, ou des titres non notés, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège social dans un pays membre de l'OCDE ou étant cotée sur une bourse européenne ; le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs nets dans des sociétés qui sont domiciliées ou exercent une part importante de leur activité économique dans des pays européens.</p> <p>Le compartiment cherche à sélectionner des obligations répondant à des critères d'investissement responsable (environnementaux, sociaux et de gouvernance), en se basant sur un filtre des meilleures pratiques implémentées par les obligations cibles. Lors de la sélection des titres, une approche de filtrage en deux étapes sera appliquée et reposera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un filtre d'approche « best-in-class » qui se base sur une note discrétionnaire contrôlée par le Gestionnaire d'investissement et reposant sur des données fournies par MSCI ESG Research. Cette note met l'accent sur la pratique de gouvernance et utilise l'ensemble des notations de MSCI ESG Research provenant des trois piliers que sont les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et de leurs sous-critères ; - vient ensuite un filtre d'exclusion qui s'appuie principalement sur le pourcentage de revenus provenant d'activités peu valorisantes selon les données de MSCI ESG Research. <p>Le compartiment est géré selon une Politique d'investissement responsable (IR) afin de tirer profit de toute opportunité offerte par les marchés des obligations convertibles en Europe.</p> <p>Le compartiment peut avoir recours à des contrats à terme, des swaps (y compris les Credit Default Swaps – CDS), des options et des contrats de change à terme sur les marchés</p>	<p>privilégiés convertibles, les parts privilégiées obligatoirement convertibles, les actions privilégiées obligatoirement convertibles, les obligations obligatoirement échangeables, les actions privilégiées perpétuelles convertibles, etc.)</p> <p>ou des titres similaires présentant une notation minimum de B- (S&P ou FITCH), B3 (Moody's) ou une notation équivalente attribuée par une autre agence de notation, ou une notation interne équivalente déterminée par le Gestionnaire d'investissement, ou des titres non notés, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège social dans un pays membre de l'OCDE ou étant cotée sur une bourse européenne ; le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs nets dans des sociétés qui sont domiciliées ou exercent une part importante de leur activité économique dans des pays européens.</p> <p>Le compartiment peut avoir recours à des contrats à terme, des swaps (y compris les Credit Default Swaps – CDS), des options et des contrats de change à terme sur les marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré afin de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux actions, aux taux d'intérêt, au crédit, au change et à la volatilité.</p>

UBAM - SRI EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	UBAM - EUROPE 10-40 CONVERTIBLE BOND UBAM - <u>EUROPEAN CONVERTIBLE BOND</u>
<p>réglementés, organisés et/ou de gré à gré afin de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux actions, aux taux d'intérêt, au crédit, au change et à la volatilité.</p> <p>Le compartiment peut également être exposé en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions dans la limite de 10 % (à l'exclusion des actions privilégiées) de ses actifs nets. Les actions détenues par le compartiment résulteront uniquement de conversions d'obligations. Ces actions seront vendues par le Gestionnaire d'investissement dans un délai maximum de 6 mois ; - obligations non convertibles ou obligations similaires, quelle que soit leur échéance. Les investissements en obligations non convertibles à haut rendement ou en obligations similaires sont limités à 20 % de ses actifs nets. <p>Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 70 % aux marchés d'actions (par le biais d'investissement dans des obligations convertibles) avec une exposition moyenne comprise entre 10 % et 60 %.</p> <p>Le compartiment couvrira les devises autres que l'euro et son exposition directe résiduelle aux devises autres que la devise de base (EUR) sera de 10 % maximum. En outre, les expositions de change indirectes peuvent être couvertes occasionnellement à l'entière discrétion du gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le compartiment peut investir dans des obligations émises en vertu de toute législation, y compris des titres émis en vertu des dispositions REG S ou 144A, conformément à la stratégie d'investissement du compartiment.</p> <p>Ce compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets en produits à haut rendement et n'investira pas dans des obligations contingentes convertibles (« CoCo »).</p> <p>La valeur nette d'inventaire est exprimée en EUR.</p> <p><i>Profil de l'investisseur standard : ce compartiment convient aux investisseurs disposés à prendre des risques mesurés liés à des investissements en actions cotées. Ainsi, les investisseurs doivent être expérimentés dans les produits financiers, avoir un horizon minimum d'investissement de 3 ans et doivent pouvoir accepter des pertes.</i></p>	<p>L\$e compartiment peut également être exposé en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions dans la limite de 10 % (à l'exclusion des actions privilégiées) de ses actifs nets. Les actions détenues par le compartiment résulteront uniquement de conversions d'obligations. Ces actions seront vendues par le Gestionnaire d'investissement dans un délai maximum de 6 mois ; - obligations non convertibles ou obligations similaires, quelle que soit leur échéance. Les investissements en obligations non convertibles à haut rendement ou en obligations similaires sont limités à 20 % de ses actifs nets. <p>Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50 % aux marchés d'actions (par le biais d'investissement dans des obligations convertibles) avec une exposition moyenne comprise entre 10 % et 40 %.</p> <p><u>La sensibilité du compartiment aux actions ne doit pas dépasser 70 %. Au niveau d'un titre unique, la sensibilité aux actions fait référence à la variation du cours du titre pour une variation de 1 % du cours de l'action sous-jacente. Au niveau du portefeuille, la sensibilité moyenne aux actions est calculée comme la moyenne pondérée de la sensibilité aux actions de chaque titre.</u></p> <p>Le compartiment couvrira les devises autres que l'euro et son exposition directe résiduelle aux devises autres que la devise de base (EUR) sera de 10 % maximum. En outre, les expositions de change indirectes peuvent être couvertes occasionnellement à l'entière discrétion du gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le compartiment peut investir dans des obligations émises en vertu de toute législation, y compris des titres émis en vertu des dispositions REG S ou 144A, conformément à la stratégie d'investissement du compartiment.</p> <p>Ce compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets en produits à haut rendement et n'investira pas dans des</p>

UBAM - SRI EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	UBAM - EUROPE 10-40 CONVERTIBLE BOND UBAM - <u>EUROPEAN CONVERTIBLE BOND</u>
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Calcul du risque : méthodologie de la VaR absolue</i> - <i>Méthode de calcul de l'effet de levier : somme des notionnels</i> - <i>Effet de levier anticipé : 250 %. Il est rappelé que l'effet de levier peut être supérieur en fonction des conditions de marché.</i> 	<p>obligations contingentes convertibles (« CoCo »).</p> <p>La valeur nette d'inventaire est exprimée en EUR.</p> <p><u>Le Compartiment est activement géré et utilise l'Indice Thomson Reuters Europe Hedged Convertible Bond Index (« l'Indice de référence ») pour atteindre son objectif de performance. L'Indice de référence est représentatif de l'univers d'investissement et du profil de risque du Fonds. Si les titres détenus par le Fonds correspondront essentiellement à ceux de l'Indice de référence, le Gestionnaire d'investissement dispose toutefois d'une grande latitude pour faire différer les positions du portefeuille sur le plan des pays, des secteurs, des émetteurs et des instruments, des valeurs composant l'Indice de référence afin de tirer parti d'opportunités d'investissement spécifiques.</u></p> <p><i>Profil de l'investisseur standard : ce compartiment convient aux investisseurs disposés à prendre des risques modérés liés à des investissements en actions cotées. Ainsi, les investisseurs doivent être expérimentés dans les produits financiers, avoir un horizon minimum d'investissement de 3 ans et doivent pouvoir accepter des pertes.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Calcul du risque : méthode par les engagements</u> - Calcul du risque : méthodologie de la VaR absolue - Méthode de calcul de l'effet de levier : somme des notionnels - Effet de levier anticipé : 250 %. Il est rappelé que l'effet de levier peut être supérieur en fonction des conditions de marché. <p>-</p>

Les commissions de gestion sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Les actionnaires du Compartiment absorbé recevront des actions du Compartiment absorbant du même Type et dotées des caractéristiques les plus similaires possibles (devise, capitalisation, distribution) que les actions détenues dans le Compartiment absorbé, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Compartiment absorbé				Compartiment absorbant			
UBAM - SRI EUROPEAN CONVERTIBLE BOND				UBAM - EUROPE 10-40 CONVERTIBLE BOND			
Code ISIN	Classe	Commission de gestion applicable	Frais courants	Code ISIN	Classe	Commission de gestion applicable	Frais courants
LU1273963378	AC EUR	1,00 %	1,52 %	LU0500231252	AC EUR	0,90 %	1,42 %
LU1273963451	AD EUR	1,00 %	1,52 %	LU0500231336	AD EUR	0,90 %	1,42 %
LU1273963535	AHC CHF	1,00 %	1,52 %	LU0500231922	AHC CHF	0,90 %	1,42 %
LU1273963709	AHC USD	1,00 %	1,52 %	LU0570469378	AHC USD	0,90 %	1,42 %
LU1273963881	AHD USD	1,00 %	1,52 %	LU0570469535	AHD USD	0,90 %	1,42 %
LU1273964269	AHD GBP	1,00 %	1,52 %	LU0782396112	AHD GBP	0,90 %	1,42 %
LU1273964343	IC EUR	0,70 %	1,03 %	LU0500231500	IC EUR	0,60 %	0,93 %
LU1273964699	IHC CHF	0,70 %	1,03 %	LU0500232144	IHC CHF	0,60 %	0,93 %
LU1273965407	UC EUR	0,70 %	1,12 %	LU0862306239	UC EUR	0,60 %	1,02 %
LU1273965589	UD EUR	0,70 %	1,12 %	LU0862306312	UD EUR	0,60 %	1,02 %
LU1273965746	UHD GBP	0,70 %	1,12 %	LU0862306585	UHD GBP	0,60 %	1,02 % (a)

(a) Ces classes d'actions étant actuellement inactives, ce nombre est une estimation.

Les autres frais imputés au Compartiment absorbant sont identiques à ceux facturés au Compartiment absorbé.

Une partie des actifs du Compartiment absorbé sera vendue à la date de la fusion tandis que d'autres seront conservés et transférés dans le Compartiment absorbant. Les frais résultant de ces ventes seront pris en charge par le Compartiment absorbé.

L'apport des actifs du Compartiment absorbé étant conforme à la politique d'investissement du Compartiment absorbant, la fusion n'aura aucun impact négatif sur la performance et la composition du portefeuille du Compartiment absorbant.

Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
UBAM - SRI EUROPEAN CONVERTIBLE BOND (toutes classes d'actions)	UBAM - EUROPE 10-40 CONVERTIBLE BOND (toutes classes d'actions)
SRI = 4	SRI = 4

UBAM - SRI EUROPEAN CONVERTIBLE BOND et UBAM - EUROPE 10-40 CONVERTIBLE BOND étant deux compartiments de la même entité juridique, leur imposition est identique. Il est toutefois conseillé aux actionnaires de s'informer sur les conséquences potentielles que la fusion programmée pourrait avoir sur leur propre imposition.

Le coût de cette fusion sera supporté par UBP Asset Management (Europe) S.A., Luxembourg.

À compter de la date du présent avis et jusqu'à la réalisation de la décision de fusion, (i) aucune action d'UBAM - SRI EUROPEAN CONVERTIBLE BOND ne sera émise, mais (ii) le compartiment continuera de racheter ses actions.

Les actionnaires des Compartiments absorbé et absorbant qui sont en désaccord avec la fusion peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais, jusqu'au 25 août 2021 à 13 h 00.

Les actionnaires d'UBAM - SRI EUROPEAN CONVERTIBLE BOND qui n'ont pas effectué de demandes de rachat de leurs actions avant le 25 août 2021 à 13 h 00, se verront attribuer les actions correspondantes d'UBAM - EUROPE 10-40 CONVERTIBLE BOND conformément au tableau ci-dessus.

Le calcul du rapport d'échange sera effectué le 26 août 2021, par la division de la valeur nette d'inventaire (VNI) par action du Compartiment absorbé en date du 25 août 2021 par la VNI de la classe d'actions correspondante du Compartiment absorbant en date du 25 août 2021. Le calcul du rapport d'échange sera vérifié par les réviseurs d'entreprises d'UBAM, Deloitte Audit Sàrl.

Le prospectus, les Documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) ainsi que les derniers rapports périodiques d'UBAM seront mis à la disposition de tous les investisseurs, sans frais, au siège social d'UBAM, 287- 289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que sur le site Web d'UBP (www.ubp.com). Un exemplaire du rapport du réviseur d'entreprises concernant la fusion ainsi que toute information supplémentaire seront disponibles au siège social d'UBAM. Les Documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) du Compartiment absorbant sont également joints au présent avis.

Le Conseil d'Administration d'UBAM

Ci-joint : DICI de la classe d'actions absorbante